L'ONU préconise une loi sur la succession en faveur des Burundaises

@rib News, 22/11/2011 â€“ Source XinhuaLa Directrice RÃ©gionale d'ONU-Femmes en Afrique Centrale, la kenyane Diana Ofwana, a plaidÃ© jeudi Ã Bujumbura pour la mise en place d'une loi sur la succession en faveur des femmes burundaises afin que celles-ci puissent jouir des fruits des hÃ©ritages parentaux au mÃªme titre que les hommes.Mme Ofwana a lancÃ© cet appel Ã l'issue d'une entrevue avec le prÃ©sident burundais Pierre Nkurunziza dans le cadre des prÃ©paratifs de la 2Ã¨me ConfÃ©rence Internationale des organes de sÃ©curitÃ© pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles africaines, prÃ©vue Ã Bujumbura du 27 au 28 novembre prochain dans la capitale burundaise.
Elle a appelÃ© Ã un vaste mouvement d'Ã©lan de solidaritÃ© avec les femmes burundaises pour que les tergiversations longtemps observÃ©es autour de l'adoption parlementaire d'une loi sur la succession au Burundi consacrant l'abolition de la discrimination de la femme burundaise vis-Ã -vis de la question de l'hÃ©ritage puissent prendre fin dans les meilleurs dÃ©lais.La dÃ©lÃ©guÃ© d'ONU-Femmes au Burundi a profitÃ© de cette occasion pour demander au prÃ©sident Nkurunziza de s'impliquer dans la faisabilitÃ© du plaidoyer au haut niveau auprÃ¨s des chefs d'Etat en vue de poursuivre l'Ã©limination des violences faites aux femmes et filles africaines.